

Principes d'action

Ethique / Droits humains / Gouvernance

Ethique et lutte contre la corruption

Enjeux / vision / convictions

- Orange s'est engagé à conduire ses activités dans un environnement éthique des affaires.
- Les ambitions du plan Essentiels2020, notamment en matière de croissance internationale, de lancements de services financiers mobiles et du développement de l'Internet des objets, rendent encore plus impérieuse l'exigence d'Orange en matière d'éthique, de lutte contre la corruption et de conformité (compliance) associés à une gouvernance responsable et transparente.
- L'ambition d'Orange est de favoriser la confiance de l'ensemble de ses parties prenantes aux premiers rangs desquels ses salariés, ses clients, ses fournisseurs, ses partenaires et ses actionnaires.
- La promulgation de la loi dite « Sapin II » en décembre 2016 a été l'occasion d'une revue de notre programme d'éthique et de prévention de la corruption en 2017 afin d'assurer notre conformité.

Feuille de route

Adoptée en 2003 et actualisée en 2012, la Charte de déontologie énonce les principes d'action guidant la conduite du Groupe (le respect, l'intégrité, l'esprit d'équipe, la qualité de service et la protection de l'environnement) avec des valeurs fortes : lutte contre la corruption et combat en faveur des droits de l'homme et de la liberté d'expression. Elle est complétée par un livret décrivant la politique anti-corruption du Groupe, qui a été révisée en 2017. L'approche du Groupe en matière de prévention de la corruption est validée par le Comité de déontologie du Groupe : elle est disponible sur Orange.com, rubrique Groupe / Gouvernance. Elle est également accessible aux collaborateurs du Groupe sur l'intranet d'Orange.

Cette politique anticorruption du groupe Orange tient lieu de « code de conduite » au sens de l'article 17 de la loi sur la transparence, la lutte contre la corruption et la modernisation de la vie économique, dite « Sapin II » ; sa nouvelle version 2017 est progressivement intégrée aux différents règlements intérieurs après avis des instances représentatives concernées, la rendant ainsi opposable aux salariés et permettant de sanctionner d'éventuelles violations.

Elle a été communiquée en interne et en externe à l'occasion du 5e Ethics & Compliance day du Groupe en novembre 2017.

Le programme de prévention mis en place à l'échelle du Groupe couvre ainsi différents volets :

- des analyses des risques de corruption sont effectuées afin de mieux cibler les actions à mettre en place.
- une méthodologie de due diligence « fraude et compliance » des clients, partenaires et intermédiaires a été élaborée et est progressivement déployée dans l'ensemble du Groupe ;

- une « clause compliance » relative au respect des législations anticorruption ainsi que des programmes de sanctions internationales (« embargo ») est progressivement intégrée dans l'ensemble des contrats avec les fournisseurs et partenaires ;
- les cadeaux et invitations, donnés ou reçus, sont encadrés par des seuils dont les éventuels dépassements doivent être déclarés et validés par le management. Des applications dédiées sont progressivement déployées afin d'assurer le traçage des déclarations et des validations de dépassement de seuils ;
- le parcours de formation à la prévention de la corruption et les supports associés (e- learning et présentiel) ont été complétés et revus ;
- un dispositif d'alerte interne Groupe (« whistleblowing ») est déployé depuis le début des années 2000. Celui-ci prévoit la protection des salariés lanceurs d'alerte contre toute sanction ou mesure discriminatoire ainsi que la confidentialité des informations transmises, notamment l'identité du lanceur d'alerte ;
- un questionnaire d'auto-évaluation annuel, des revues de compliance permettant de valider les auto-évaluations des entités, des contrôles comptables et un programme d'audits constituent le dispositif de contrôle du programme de prévention de la corruption du Groupe.

Transparence fiscale : notre ambition est de conduire nos activités en se conformant aux lois des pays ainsi qu'aux principes de l'OCDE sur les prix de transfert pour les Multinationales et les administrations fiscales.

- Nos pratiques fiscales sont régulièrement évaluées et contrôlées.
- La charte de déontologie fiscale du Groupe précise que les fiscalistes peuvent proposer les options fiscales les plus favorables, sachant que leurs propositions doivent être établies sur la base d'une analyse professionnelle, intègre, objective et respectueuse du droit.
- Nous publions un état des impôts payés dans les pays où nous opérons.

Un engagement porté par le top management

Le Conseil d'administration d'Orange se prononce sur les décisions relatives aux grandes orientations stratégiques, économiques, sociales, financières ou technologiques du Groupe et veille à leur mise en œuvre par la direction générale via le Comité d'audit, le Comité innovation et technologie ainsi que le Comité de gouvernance et de responsabilité sociale et environnementale (CGRSE). Ce dernier examine une fois par an le rapport du comité de déontologie (démarche éthique du Groupe et programmes de conformité).

Actualités / réalisations 2017

- Revue du programme éthique pour assurer la mise en conformité avec la loi Sapin II :
 - établissement d'un Code de Conduite, sous la forme de la mise à jour de la politique anticorruption du Groupe Orange ;
 - formalisation de la procédure de recueil des signalements du dispositif d'alerte Groupe (whistleblowing) et sa communication dans le Groupe ;
 - poursuite des formations à ces risques, des procédures d'évaluation et de contrôles ;
- En matière de lutte contre la corruption :

- établissement d'une cartographie des risques de corruption, et d'un document d'aide à l'analyse des risques de corruption, afin d'aider les pays et entités significatives à mieux identifier leurs risques et à conduire des plans d'actions pour les maîtriser ;
- nouvelle version de notre politique anti-corruption progressivement intégrée dans les différents règlements intérieurs des établissements du groupe.
- poursuite du déploiement des outils de déclaration et de validation managériale des éventuels dépassements de seuils pour les invitations, repas, cadeaux.
- renforcement du programme d'audit relatif à la prévention de la corruption ; mise à jour et déploiement du questionnaire d'auto-évaluation des entités. Poursuite des revues de compliance, qui permettent de valider les auto-évaluations et de poursuivre le programme d'audits associés.
- temps fort : le 5ème "Ethics & Compliance day" qui s'est tenu dans l'ensemble du Groupe le en novembre 2017.

Pour aller plus loin

- [Charte de déontologie](#) (pdf)
- [Rapport de transparence fiscale données 2017](#) (pdf)
- [Politique anti-corruption](#) (pdf)